communauté de communes

N°22
Février
2014

Côte Landes nature

• Castets • Léon • Lévignacq • Linxe • Lit-et-Mixe • St-Julien-en-Born • St-Michel-Escalus • Taller • Uza • Vielle-St-Girons

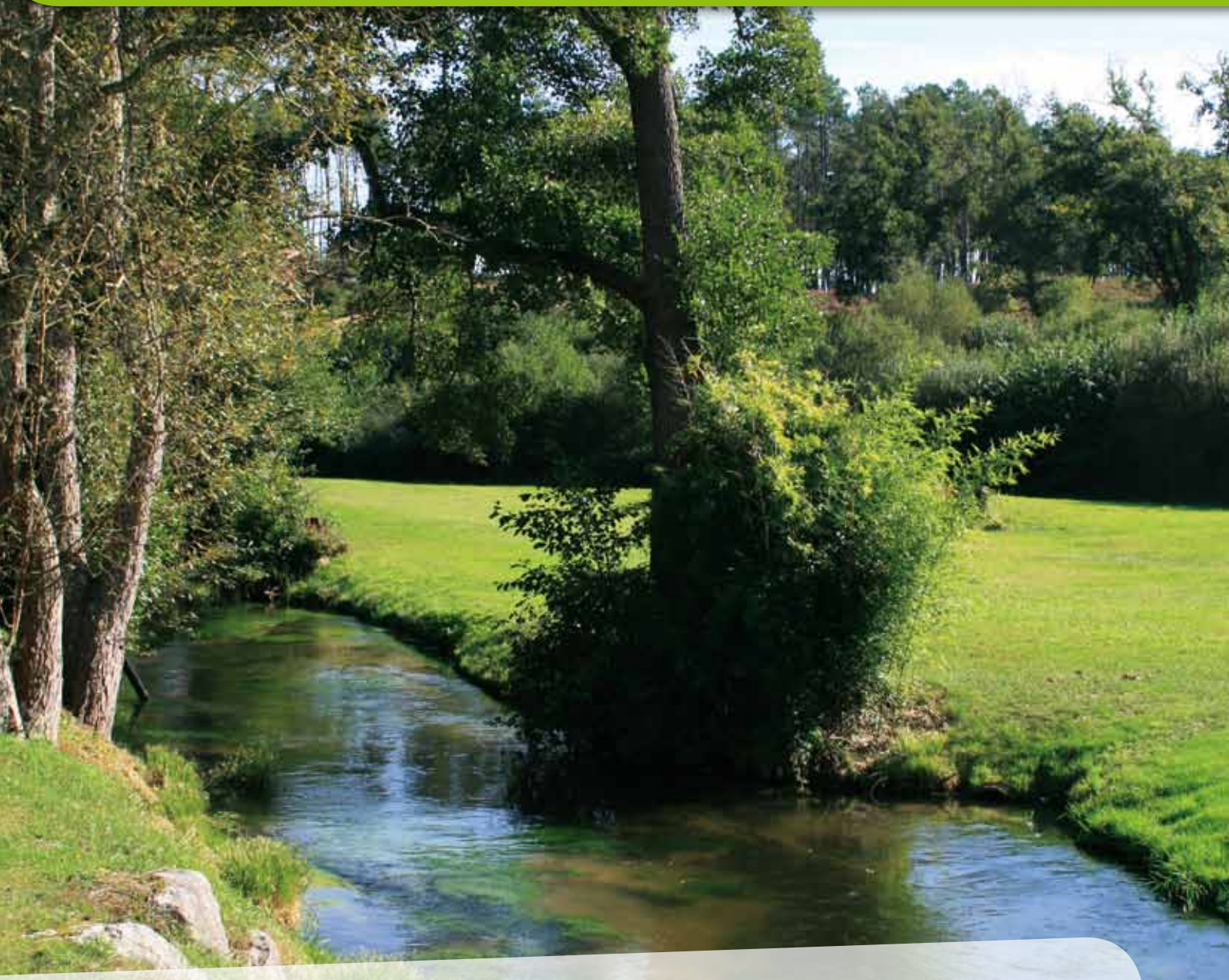

RUISSEAUX, RIVIÈRES, COURANTS :

UN RÉSEAU FRAGILE

p6

La communication en période électorale

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 23 et 30 mars 2014. En même temps, les électeurs désigneront les représentants des municipalités au Conseil de la Communauté de communes. L'article L.52-1 du Code électoral pose le principe de l'interdiction durant les six mois précédant une élection de «toute campagne, toute promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité […] sur le territoire des collectivités intéressées par les scrutins ». C'est pourquoi, afin de respecter la loi et le principe d'égalité des chances de chaque candidat, ce numéro du bulletin de Côte Landes Nature ne comportera pas d'éditorial et consacrera exclusivement ses pages aux informations concernant la vie de la Communauté de commune en veillant à ne pas faire la promotion d'un candidat ou d'une équipe.

Selon la Loi, une action de communication peut-être assimilable à une campagne de promotion si sa périodicité n'est pas prouvée. La communication habituelle des collectivités peut donc se poursuivre. Pour cela il convient que la publication des journaux et bulletins soit identique avec la pratique habituelle de la collectivité.
Côte Landes Nature publie donc son 22e numéro, dans le respect de la loi.

Le 23e numéro sera disponible sur le site Internet de Côte Landes Nature et en mairie. Si vous désirez le recevoir à domicile il vous sera adressé par courrier suite à l'envoi de vos coordonnées à la Communauté de communes.

SOMMAIRE

4 CITOYENNETÉ
ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014 : MODE D'EMPLOI

6 ENVIRONNEMENT
RUISSEAUX, RIVIÈRES, COURANTS, UN RÉSEAU FRAGILE

10 TOURISME
NAVETTES : PAROLES D'UTILISATEURS

12 TOURISME VERT
L'ÉCO-MOBILITÉ : UN ATOUT DE CÔTE LANDES NATURE

13 VOIE VERTE
PISTE CYCLABLE LIT-ET-MIXE-CAP DE L'HOMY

14 PATRIMOINE
« L » COMME LÉVIGNACQ

16 CULTURE
LES COULEURS DE LA VIE

18 JEUNESSE
UN SÉJOUR DE PLEIN AIR DANS LE LOT

20 LOGEMENT
OPÉRATION DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Communauté de communes Côte Landes Nature
272, avenue Jean-Noël Serret - BP 25 - 40 260 Castets
Tél. 05 58 55 08 75 - Fax : 05 58 55 08 74
contact@cc-cotelandesnature.fr
www.cc-cotelandesnature.fr

Côte Landes Nature est édité par la Communauté de communes Côte Landes Nature - Ce document a été réalisé sur du papier PEFC
Après l'avoir lu, si vous ne souhaitez pas conserver ce magazine, merci de le déposer dans le conteneur à papier d'un point tri ou d'une déchetterie.
Directeur de la publication : Gérard Subsol
Photos : photos CLN, photos aériennes Luc Lecomte.
Tirage : 5 300 exemplaires - Dépôt légal à parution : mars 2013 - ISSN 1760 4583 - Composition : agence CARACTÈRES 05 58 91 40 40

Pour un développement cohérent et équilibré

La Communauté de communes Côte Landes Nature va se doter d'un outil de coordination et de planification de l'action publique pour développer le territoire tout en préservant et valorisant son environnement naturel : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Un territoire aux atouts naturels, industriels et touristiques

Que va devenir notre territoire dans les années prochaines ? Comment allons-nous nous loger ? Disposerons-nous d'équipements commerciaux suffisants et variés ? Sur quels services pourrons-nous compter pour notre santé, pour l'éveil et l'éducation de nos enfants, pour nous cultiver, nous distraire, pour prendre soin de nos anciens ? Comment valoriser nos ressources économiques et développer l'emploi tout en préservant notre environnement ?

Afin de préparer cet avenir, nos villages, associés au sein de la Communauté de communes Côte Landes Nature, vont se doter d'un outil commun de coordination et de planification de l'action publique : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Un SCOT ou Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle d'une communauté de communes, un projet de développement territorial concernant l'habitat, les transports, les équipements, les services, les implantations commerciales, les politiques touristiques, culturelles, sportives, favorisant la mixité sociale, dans un environnement préservé et valorisé.

Le conseil communautaire de Côte Landes Nature a décidé, le 21 octobre 2013, à l'unanimité, de lancer une nouvelle procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le périmètre fixé par la Préfecture et correspondant au Canton de Castets.

Cette nouvelle procédure est motivée par la Loi sur l'accès au logement et l'urbanisme rénové dite ALUR. Cette loi privilégierait l'échelon intercommunal afin de favoriser une vision globale du territoire et envisager un développement cohérent ; dans un souci de simplification, elle ferait du SCOT l'unique document de référence puisque celui-ci intègre d'autres documents et dispositions importants concernant l'urbanisation et la gestion de l'environnement naturel.

Les trois étapes du SCOT

Les trois étapes de réalisation du SCOT conduisent à l'élaboration de trois documents réalisés à partir de la réflexion des élus réunis en commissions, en concertation avec les partenaires publics et privés et les habitants du territoire :

1. Le rapport de présentation du territoire : il s'appuie sur un diagnostic préalable établissant les potentialités de développement économique et démographique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre environnemental, d'équilibre social dans les domaines de l'habitat, des transports, des équipements et services. Ce rapport expose également une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers durant ces dernières années.

2. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : il fixe les objectifs de l'action publique dans les domaines de l'urbanisme, du logement, des transports, des implantations commerciales, de l'emploi, des équipements touristiques, culturels, de la valorisation des paysages et de la prévention des risques.

3. Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) : ce document est la mise en œuvre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il détermine et recense les leviers et outils à utiliser pour réaliser les objectifs du PADD en préservant les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Élections municipales 2014 : mode d'emploi

Les prochaines élections municipales se dérouleront le 23 mars 2014 et le 30 mars 2014 pour le deuxième tour. La loi du 17 mai 2013 apporte quelques modifications : scrutin de liste appliqué aux communes de 1000 habitants et plus ; conseillers communautaires élus en même temps que les conseillers municipaux.

Comment se déroulera le scrutin dans les communes de plus de 1000 habitants ?

Sur le territoire de Côte Landes Nature, les électeurs de Castets, Léon, Linxe, Lit-et-Mixe, Saint-Julien-en-Born, Vielle-Saint-Girons voteront pour une seule liste entière parmi celles soumises à leur choix, par le biais d'un seul bulletin, sans rature ni modification, afin de désigner les conseillers municipaux. Chaque liste comportera 15 candidats pour les communes de 1000 à 1499 habitants et 19 candidats pour les communes de 1500 à 2499 habitants. Les listes seront composées d'autant d'hommes que de femmes avec alternance obligatoire.

Comment sont attribués les sièges dans les communes de plus de 1000 habitants ?

Au premier tour de scrutin, la moitié du nombre des sièges à pourvoir est attribuée à la liste ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés soit plus de 50% des suffrages exprimés (votes valides, non blancs). Les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Dans quel cas doit-on procéder à un 2e tour ?

Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au 1er tour, un 2e tour aura lieu. Seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés au 1er tour. Des listes peuvent fusionner si elles ont obtenu au moins 5% des suffrages. La liste qui obtient le plus de voix emporte la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre où ces derniers apparaissent sur chaque liste.

Qui élit le maire et les adjoints dans les communes de plus de 1000 habitants ?

Le maire est toujours élu par les conseillers municipaux au scrutin secret et à la majorité absolue (moitié des voix plus une) pour les deux premiers tours, puis à la majorité relative (le plus grand nombre de voix) au troisième tour. Le mode d'élection des adjoints change : ils sont toujours élus par les conseillers municipaux mais au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage, ni modification de l'ordre de présentation de la liste. Sur chaque liste l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Quelles sont les règles du scrutin dans les communes de moins de 1000 habitants ?

La déclaration de candidature obligatoire est étendue à tous les candidats des communes de moins de 1000 habitants dès le 1er tour et au 2e tour pour les candidats non présentés au premier tour. À Lévignacq, Saint-Michel-Escalus, Taller et Uza, les électeurs peuvent modifier les listes, ajouter ou supprimer des

candidats déclarés : le vote pour des personnes qui ne se sont pas déclarées candidates sera considéré comme nul. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Il n'y a pas d'obligation de parité homme-femme. Au 1er tour obtiennent un siège les candidats ayant recueilli sur leur nom la majorité des suffrages exprimés (plus de la moitié des voix) et au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits. Pour les sièges restants à pourvoir, un 2e tour est organisé. Les candidats sont élus au plus grand nombre de voix (majorité relative). Si des candidats obtiennent le même nombre de voix, le plus âgé l'emporte.

En même temps que les conseillers municipaux seront élus les conseillers communautaires ?

La grande nouveauté des élections municipales de 2014 consistera à élire les conseillers à la Communauté de communes en même temps que les conseillers municipaux. Les conseillers communautaires seront au nombre de 35 au sein de Côte Landes Nature ;en fonction du nombre d'habitants dans chaque commune, Castets en élira 5, Léon 5, Lévignacq 2, Linxe 4, Lit-et-Mixe 5, Saint-Julien 4, Saint-Michel-Escalus 2, Taller 2, Uza 2, Vielle-Saint-Girons 4.

Comment procéderons-nous pour élire les conseillers communautaires ?

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les bulletins de vote comporteront une double liste de noms : celle des candidats au conseil municipal et celle des candidats au Conseil communautaire. Cette deuxième liste reprend les noms des candidats au Conseil municipal placés dans les trois premiers 5èmes de la première liste, en respectant l'ordre établi par la première liste. Le nombre des candidats aux sièges de conseillers communautaires est égal au nombre de sièges à pourvoir, majoré de 1 si ce nombre est inférieur à 5 et de 2 au-delà afin de suppléer à une vacance de poste. La liste est constituée alternativement de candidats de chaque sexe.

Au 1er tour : la moitié des sièges réservés à chaque commune au sein du conseil communautaire est attribuée à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes.

Si un 2e tour est nécessaire, la moitié des sièges au Conseil communautaire est attribuée à la liste ayant obtenu le plus de voix. Si des listes arrivées en tête sont à égalité de suffrages, les sièges sont attribués à la liste présentant la moyenne d'âge la plus élevée. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal suivant l'ordre établi au moment de l'élection du maire et des adjoints.

EXEMPLE DE BULLETIN DE VOTE (commune entre 1000 et 1499 habitants)

République française

Élections municipales du 23 et 30 mars 2014

Liste Garbure pour tous

Candidats au conseil municipal (15 conseillers)

- Placidine Craquit
- Nestor Toupin
- Faustine Jaugue
- Clodomir Pitoc
- Bérangère Bruc
- Agenor Pignoulet
- Séraphine Mayoune
- Rodolphe Calhoc
- Colombine Laoulhe
- Hercule Milhoc
- Célimène Broustic
- Apollon Camagnoun
- Léocadie Calemère
- Hector Barloucat

Félicienne Grinchude

Candidats au conseil communautaire (4 sièges + 1)

- Placidine Craquit
- Nestor Toupin
- Bérangère Bruc
- Rodolphe Calhoc
- (Séraphine Mayoune) siège supplémentaire)

Ruisseaux, rivières, courants, un réseau fragile

Un Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born a été créé afin d'élaborer des politiques de gestion, de sauvegarde et de valorisation des cours d'eau drainant les deux bassins versants d'Huchet et de Contis en lien avec les partenaires institutionnels, les usagers et les riverains.

Ruisseau du Vignac

Le Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born a été officiellement créé le 1er juillet 2013. Il réunit les Communautés de communes « Côte Landes Nature », « Pays Morcenais » (pour les communes de Lesperon, Onesse-et-Laharie et Sindères) « Mimizan « (pour la commune de Mézos), « MACS » (pour la commune de Moliets-et-Maa). Cette structure de coopération intercommunale est compétente pour organiser une gestion visant à assurer la préservation de la qualité des rivières et courants des bassins versants, Courant d'Huchet (en partenariat avec la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet) et Courant de Contis. Les deux bassins versants débordant le cadre administratif de Côte Landes Nature, des municipalités des Communautés de communes du Pays morcenais, de Mimizan et de Maremne Adour Côte Sud ont intégré le syndicat.

Les deux bassins versants

Le bassin versant du courant de Contis occupe une superficie de 224,5 km² sur le territoire de Côte Landes Nature et de 559 km² en tout. Il est principalement constitué par deux cours d'eau :

- **l'Onesse** qui prend sa source à Sindères, traverse Onesse -et-Laharie, Mézos, Saint-Julien- en-Born et Lit-et-Mixe.
- **Le Vignacq** qui draine les espaces communaux de Lesperon, Lévignacq, Uza, Lit-et-Mixe et Saint-Julien-en-Born.

Le bassin versant du Courant d'Huchet occupe, sur le territoire de Côte Landes Nature, une superficie de 375 km² pour un total de 387 km².

Il est drainé par le ruisseau de La Palue, avec son affluent principal le Binaou, ainsi que par un réseau de petits ruisseaux affluents des cours d'eau principaux ou alimentant directement l'étang de Léon (Loupsat, Couloum, Leus Esmoles). L'ensemble de ce bassin irrigue les territoires de Taller, Castets, Linxe, Saint-Michel-Escalus, Léon et l'extrême Est de Vielle-Saint-Girons.

Vocation du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born

Les élus constituant le Syndicat, assistés par un technicien, élaboreront des politiques de gestion, de sauvegarde et de valorisation des cours d'eau des deux bassins versants en lien avec les partenaires institutionnels, avec les usagers (pêcheurs, chasseurs) et riverains, en se conformant aux réglementations environnementales nationales et européennes. La qualité des eaux sur le territoire des deux bassins versants présente deux enjeux : un enjeu environnemental qui détermine aussi un enjeu économique puisque l'espace naturel ainsi préservé attire une clientèle non négligeable de touristes.

Le territoire des deux bassins versants comprend aussi de nombreuses zones humides (marais, étangs, lagunes, riches en biodiversité) qui sont de la compétence de Géolandes, Syndicat Mixte qui intervient dans la gestion des plans d'eau douce du département .

Réuni le 15 juillet 2013, le Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born a élu un Président, *Jean-Jacques Leblond* (Uza), et quatre vice-présidents, *Patrick Dupart* (Onesse-et-Laharie) , *Yves Peyres* (Léon), *Jean-Paul Dezés* (Castets) et *Christian Vignes* (Saint-Julien-en- Born).

Courant de Contis.

Courant d'Huchet

La Palue.

Quatre agents techniques pour la voirie communautaire

Avec un réseau de voies vertes d'environ 100 km et un linéaire de routes de 140 km , Côte Landes Nature se devait de recruter un personnel compétent pour l'entretien de cette voirie communautaire.

De gauche à droite : Gilles Barrère, Fabrice Mouhel, Gilbert Deba, Jean-Claude Lartigau

Lors de la séance du 24 janvier 2013, le Conseil communautaire de Côte Landes Nature créait une régie voirie-voie verte au sein de la Communauté de communes. L'entretien des routes en agglomération, s'est ajouté, en effet, pour Côte Landes Nature, à la gestion de la voirie hors agglomération. La Communauté de communes gérait jusqu'ici environ 140km de routes ; avec la rétrocession de voies par les communes du territoire, le linéaire routier entretenu par Côte Landes Nature doublera. Deux nouvelles voies vertes, Lévignacq-Lesperon et Lit-et-Mixe-Cap de l'Homy, ayant été réalisées, la Communauté de communes entretiendra un réseau de pistes cyclables-voies vertes d'environ 100 km.

La création de quatre emplois d'agents techniques chargés d'intervenir sur ces réseaux voirie verte s'imposait afin d'assurer le suivi régulier de ces derniers, leur entretien et leur réparation.

Ces quatre agents ont été recrutés en fonction de leurs compétences et de leur expérience professionnelle. Ils sont placés sous la responsabilité du directeur des services techniques Michaël El Mannaï.

Des professionnels compétents et expérimentés

Les quatre hommes recrutés par Côte Landes Nature présentent des parcours professionnels solides.

Gilbert Deba a travaillé durant 30 ans aux services techniques de la Commune de Taller. Avant d'intégrer la fonction publique territoriale, il était agriculteur. Homme de devoir, il a servi comme sapeur-pompier volontaire et chef de centre à Taller. Polyvalent, Gilbert Deba est aussi conducteur d'engins.

Jean-Claude Lartigau a travaillé durant 23 ans en tant qu'agent technique pour la commune de Léon. Mécanicien de formation, il a exercé cette profession durant 13 années dans des garages automobiles d'Azur et de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Lui aussi polyvalent, il sera un atout précieux pour l'entretien des véhicules et des outils mécaniques.

Gilles Barrère vient du SITCOM (Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des déchets ménagers) où durant sept ans il a travaillé à l'entretien des espaces verts et des bâtiments. Plombier de formation, il a exercé cette profession durant 17 ans pour une entreprise soustonnaise, avant d'intégrer la fonction publique au sein de la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud au service voirie ainsi qu'à la gestion des aires de stationnement des gens du voyage.

Fabrice Mouhel a travaillé durant 20 années en tant qu'agent des services techniques de la commune de Castets. Il est spécialiste de voirie, du fauchage. Il est également conducteur d'engins. Outre ces tâches, il sera aussi chargé du suivi et de l'entretien de la signalisation sur les voiries du réseau communautaire.

Entretien et rénovation des routes

Un important marché de travaux est en cours sur certaines voies communautaires transférées. À ce jour, les voiries suivantes ont été traitées : à Castets, la route menant à Herm ; à Lévignacq : la route des tennis, la rue des albizzias, le parking de la mairie ; à Uza : la rue des Forges, le chemin de Vignolles ; à Lit-et-Mixe : la route de Pigeon et la route de Lugadets menant du rond-point de Maïsadour au croisement de la route du Tourt.

Castets - route de Herm

Lévignac : rue des Albizzias

Lit-et-Mixe : route de Lugadets

Uza : rue des Forges

Navettes : paroles d'utilisateurs

Les navettes plage gratuites, financées par Côte Landes Nature, l'Office du Tourisme communautaire et des partenaires privés ont remporté un franc succès auprès des touristes et des habitants de nos villages : nous avons recueilli les impressions d'usagers et de chauffeurs.

Arrêt à Cap-de-l'Homy.

En cet après-midi du mois d'août 2013 finissant, la jeune femme conduisant, ce jour-là, l'autobus navette assurant la liaison Saint-Julien-Contis, accueille, avec le sourire et un cordial bonjour, les passagers montés à l'arrêt aménagé devant la médiathèque. « Depuis le 8 juillet, témoigne l'employée de la Régie départementale, jusqu'aux grands départs de la fin du mois, la navette était remplie chaque jour. Les touristes bien sûr ont utilisé en grand nombre ce service, mais des habitants de Saint-Julien empruntent aussi l'autobus, surtout des adolescents et des personnes âgées ».

Une Juliennoise monte à bord et approuve les propos de la conductrice : « la navette est très utile pour moi : je n'utilise pas la voiture pour me rendre à la plage, donc pas de problème de parking, des économies d'essence, un transport gratuit pour l'usager, des horaires étalés au long de la journée, c'est très bien. »

Un couple de retraités d'origine allemande, vivant à l'année à Saint-Julien, est ravi : « nous n'avons pas de voiture, donc ce dispositif est très commode pour nous. Des amis venus d'Allemagne pour les vacances, en profitent aussi. Ils sont âgés et ce transport leur convient parfaitement. »

Deux jeunes hommes de 18 ans originaires du Tarn- et- Garonne précisent qu'ils utilisent la navette chaque jour. « C'est vraiment très pratique pour nous qui sommes venus par le train. Une doléance cependant : nous aimerions un trajet vers 9h de manière à pouvoir profiter de la plage le matin, marcher ou courir sur le rivage avant l'arrivée de la foule des touristes ; autre souhait : il faudrait une liaison vers la gare de Morcenx où nous descendons. »

Une dame retraitée effectuant un séjour en camping ajoute : « je ne possède pas de voiture, cette navette est une très bonne initiative, dommage que cela s'arrête le 31 août, car, tel est mon cas, des touristes souvent retraités prolongent leur séjour en septembre. »
Quatre jeunes filles toulousaines installées au camping municipal « La Lette fleurie » empruntent la navette chaque jour. « Le principal intérêt, pour nous, est de laisser notre voiture au camping et d'arriver directement sur la plage sans le souci de chercher une place pour garer l'automobile ». Trois adolescentes, habitant Saint-Julien- en- Born à l'année, utilisent ce service plusieurs fois chaque jour sur diverses portions du trajet.

La navette, décisive pour le choix du séjour

Sur la ligne Lit-et-Mixe- Cap de l'Homy, au niveau du camping « Les Vignes », une dizaine de personnes montent dans l'autobus de cinquante places qui sera alors complet. « C'est chaque jour ainsi, même en cette fin de mois, ce transport a beaucoup de succès, témoigne une mère de famille venue de l'Oise. Pour nous qui hésitions entre plusieurs destinations de séjour, c'est l'existence de cette navette gratuite qui nous a fait choisir ce coin des Landes. Ce sont des économies d'essence et de la sécurité pour nos adolescents qui l'empruntent ».
Un couple assure aussi que la navette et les pistes cyclables vers Contis ou vers le bourg de Lit et Mixe sont des atouts très intéressants pour profiter pleinement de l'espace naturel qui est ainsi offert.

LES NAVETTES 2013 EN CHIFFRES

Quatre lignes en fonctionnement :

- Lévignacq /Uza/Lit-et-Mixe/ Cap de Lhomy
- St- Julien- en- Born/Contis-plage
- Léon/Vielle/St- Girons-bourg/ St- Girons-plage
- Taller/Castets/Linxe/ St-Girons-Plage

50291 personnes ont emprunté les navettes (22036 en juillet et 28255 en août) :

- 21615 sur la navette du Cap de Lhomy
- 16200 sur la navette vers Contis-Plage
- 10897 sur la navette depuis Léon
- 1759 depuis Taller vers St-Girons-Plage

Un total de 40.000 km parcourus (circonférence de la terre 40.075 km) correspondant à 3276 navettes (allers + retours)

15.000 automobiles économisées

Un financement à hauteur de 98.000 € (26% de participation de partenaires privés, 30% de subvention de la Communauté de communes et 44% par l'Office du Tourisme communautaire)

L'éco-mobilité : une priorité sur le territoire

En 2013, l'extension du service des navettes plages et des pistes cyclables sur le territoire de Côte Landes Nature a permis d' économiser la circulation de 15.000 automobiles sur les routes menant aux plages.

Dunes et chênes-lièges côtoient la piste.

Le service des navettes plages était déjà assuré depuis quelques années par les communes de St Julien-en-Born, Lit-et-Mixe et Vielle-Saint-Girons. Les agents de l'Office de Tourisme Côte Landes Nature estiment que l'extension du service sur l'ensemble du territoire a sensiblement diminué le nombre de voitures circulant vers la plage : il s'agit d'une économie évaluée à 15.000 voitures en 2013.

Nos routes d'accès aux plages offrent ainsi plus de fluidité et une réduction importante de notre empreinte écologique. Ces dernières années ont également vu la création de nouvelles pistes cyclables permettant, entre autres, d'accéder aux plages du territoire avec la dernière, Lit-et-Mixe-plage du Cap de Lhomy, mise en service en juillet 2013. Côte Landes Nature devient une référence dans le domaine des voies vertes.

Navettes et pistes cyclables sont des moyens réfléchis et importants pour réduire la pression touristique sur nos têtes de plages (saturation des parkings), et marquées notamment par la saturation des parkings, mais également pour favoriser la fréquentation de nos bourgs rétro-littoraux qui sont ainsi reliés aux zones côtières.

À noter aussi les nombreux sentiers pédestres et VTT créés dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraires de Randonnées sur le Marensin qui ont également favorisé les déplacements doux sur Côte Landes Nature.

Ces réalisations représentent un gain en termes de qualité de vie pour les touristes, les résidents secondaires et les résidents à l'année de Côte Landes Nature. Notre territoire peut ainsi maintenir son attractivité tout en préservant son équilibre environnemental.

Piste cyclable Lit-et-Mixe - Cap de l'Homy

Mise en service en juillet 2013, cette nouvelle piste, réalisée par Côte Landes Nature, a recueilli les faveurs des amoureux de nature et de vélo durant la saison estivale.

Piste cyclable, vers Truyemorte.

Un carrefour sur la piste.

Sur environ 8 km, la voie cyclable relie le bourg de Lit, rue des Mouettes, au grand parking de la dune de Cap de l'Homy. Elle traverse des paysages typiques du littoral marensinois avec ses dunes anciennes, ses chênes-lièges, ses lettes, ses ruisseaux d'eaux vives, ses traces d'activités anciennes de gemmage comme les « barcous », cuves en ciment dans lesquelles les gemmeurs versaient la résine récoltée. En bordure de cette piste, les cyclistes rencontrent un lieu de production et de vente de miel à proximité du chemin de Truyemorte (truie morte) conduisant au pied des dunes forestières dont celle dite également de Truyemorte. Celle-ci fut une des premières ensemencées lors des travaux de fixation effectués en 1809 suite au décret du Premier Consul Bonaparte destiné à lutter contre l'avancée des sables.

De nombreux touristes amateurs de vélo tranquille découvrent la nouvelle piste. Des Litois également rencontrés en chemin avouent leur joie de se replonger ainsi dans ces espaces connus mais redécouverts à bicyclette.

Vers l'Océan à vélo

À l'approche de Cap de l'Homy, là où la nouvelle piste constitue un carrefour avec la voie cyclable reliant Contis au Cap, les promeneurs aperçoivent la Maison forestière bâtie vers 1863 pour abriter les agents des Eaux et Forêts qui vivaient là avec le maximum d'autonomie. Quatre jeunes cyclistes chargés d'énormes sacs à dos ont fait halte pour se rafraîchir en bordure de piste. Originaires de la région parisienne, ils remontent depuis Hendaye jusqu'à Arcachon. Ils évoquent leur bonheur d'emprunter une piste côtière traversant la forêt, bien à l'écart de la circulation routière estivale. Des familles, depuis les grands-parents jusqu'aux petitous, moulinent sans peine sur leurs machines respirant les parfums résinés et bientôt iodés venus de l'océan. Enfin voici Cap de l'Homy. La piste large et séparée de la route par des lices en bois, grimpe la dune au-dessus de laquelle le grand parking domine la plage. L'océan, le soleil, le vélo, une trilogie tonique pour régénérer les organismes éprouvés par la fréquentation des cités trépidantes !

« L » comme Lévignacq

À la limite du Born et du Marensin, Lévignacq conserve sur son territoire des traces non négligeables d'une longue histoire marquée par des personnalités peu communes.

Le ruisseau et l'église de Lévignacq.

En 1877, Eugène Dufourcet (1839-1900), pionnier de l'archéologie landaise, signalait la découverte, à Lévignacq, de pointes de flèches en silex et à ailerons. Il évoqua également l'existence de tumuli sur cette commune : les tumuli sont des éminences artificielles en terre consolidées par des pierres et couvrant une très ancienne sépulture. Une autre curiosité très ancienne et mystérieuse de Lévignacq est visible par les randonneurs qui, depuis le bourg, suivent le ruisseau du Vignacq en direction de la pisciculture. Sous la pinède, se dresse une élévation couverte de fougères et de pins : le tuc de Lamothe serait le vestige d'une motte castrale. Ce type d'ouvrage est généralement constitué d'un rehaussement de terre haut de 4 à 15 mètres, au sommet duquel était édifiée une palissade ou une tour en bois. Ces fortifications légères, démontables, érigées entre le 9e et le 10e siècle, auraient eu pour vocation la protection d'un village, de voies de communication, ou de veiller sur la mise en valeur agricole d'un territoire. À ce jour, aucune procédure de datation du site de Lévignacq n'a été entreprise.

Une église remarquable

De dimensions modestes (32m sur 7m) l'église de Lévignacq est, pour l'essentiel du bâtiment, d'origine médiévale : la nef, en garluche, est de type roman tardif. Le clocher constituait, semble-t-il, une tour fortifiée, avec ses murs épais et des fentes étroites, aujourd'hui obstruées, faisant office de meurtrières. Plus haut, des ouvertures étroites rappellent un système de fortification connu aux 14e et 15e siècles et justifié par les troubles de la guerre de Cent Ans. Plus tard, au 18e siècle, la population s'accroissant, deux chapelles latérales furent ajoutées au corps de l'église ainsi que de nouveaux fonts baptismaux et une sacristie. À l'intérieur du bâtiment, des peintures murales, sur la voute du chœur

et sur l'arc séparant le chœur de la nef, datent selon les avis de spécialistes, des 14e et 15e siècles. Elles relatent des épisodes des Évangiles. Moins abîmées, car réalisées au début du 18e siècle, sont les peintures de la nef et des plafonds. Selon une inscription visible à l'entrée de la nef, ces fresques ont été peintes de 1713 à 1715 par des artistes de Bordeaux, Dax et Pouillon, sous la direction d'un curé de Lévignacq. Le retable en bois doré au-dessus du maître autel est l'œuvre du sculpteur dacquois Descombes qui en reçu commande en 1710.

Maisons à colombage et château

Dans le bourg, le regard est attiré par les maisons à colombage pour la plupart édifiées au cours du 19e siècle : la maison Boucau présente un ensemble constitué par un ancien hôtel, une ancienne boulangerie avec son fournil et une minoterie ; elle abrite aujourd'hui un musée de la vie d'antan ; l'ancienne école des garçons, qui fut le siège de l'ancienne mairie, offre aussi ce cachet architectural typique du Born et du Marensin. Autres curiosités : au bord du ruisseau Le Vignac le moulin vieux, entièrement en bois, fut construit au 17e siècle ; vers le bourg demeure un lavoir du 19e siècle ; non loin de là, le château Dentomas-Darmentieu, est une belle demeure bourgeoise du 19e siècle ; son nom rappelle le patronyme d'une famille de magistrats apparentés à Albert Boucau, né en 1826, notaire, maire du village, conseiller général, député de 1871 à 1889. Un grand parc enherbé et boisé de feuillus, de résineux, d'arbustes exotiques et indigènes agrémente cette propriété acquise aujourd'hui par la municipalité qui rêve d'offrir une nouvelle vie au domaine.

L'HISTORIEN DE LÉVIGNACQ

Roger Gaillart (1809-1887) : né à Lévignacq, après une courte scolarité, il travailla d'arrache-pied pour devenir géomètre. En lien avec le Député des Landes Pascal Duprat, il fut un des propagateurs des idées républicaines à Lévignacq. Suite au coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte, en 1852, contre la 2e République, le parlementaire chalossais ayant été emprisonné puis exilé, Roger Gaillart dissimula si habilement un courrier compromettant que celui-ci ne fut retrouvé que près de cent soixante ans plus tard lors de travaux de restauration d'une maison de Lévignacq ! Historien des Landes, il publia, dans « La Revue d'Aquitaine », des articles sur la fixation des dunes, les mottes et oppida (hauteurs fortifiées antiques) des Landes, la fête de Yons, le deuil dans les Landes, etc.

AUTRES PERSONNALITÉS DE LÉVIGNACQ

Georges Jouine (1885-1957) : orphelin à huit ans d'un père équarrisseur et analphabète. Sa demi-sœur, Zélie, fugua vers Bordeaux, devint servante chez de riches Américains qui l'emmenèrent aux États-Unis. Elle fit venir auprès d'elle son jeune frère Georges. Celui-ci étudia le Génie civil à l'Université du Texas. Engagé volontaire pour la guerre en 1914 dans l'armée française, il revint en héros couvert de décorations. Constructeur de barrages aux États-Unis, agent consulaire, il retournait souvent à Lévignacq.

Roger Lartigue (1889-1984) : il créa, dans le village, une usine de moulures électriques et inventa une machine pour fabriquer les douves des tonneaux de résine. Il installa une turbine qui fournit l'électricité à tout le bourg. Il mit au point la voiture sans ressort dotée d'une suspension à air comprimé. L'avionneur Messier fit breveter l'invention au nom de l'entreprise et, avec le constructeur aéronautique Farman, appliqua le dispositif sur les trains d'atterrissage de leurs avions. L'invention du Landais équipa divers modèles d'avions, dont le Concorde !

Les couleurs de la vie

Parmi les six auteurs proposés par les bibliothèques de Côte Landes Nature pour le prix des lecteurs 2013, figure Christiane Audy-Baudouin qui vit dans les Landes à Arjuzanx. Son roman sélectionné, « Le rose de la crevette »[1], est l'histoire d'une renaissance au-delà de la douleur traversée.

Christiane Audy-Baudouin, romancière.

Les espaces sylvestres des landes du Brassenx dissimulent pudiquement les blessures successives occasionnées par les crises du gemmage, l'hémorragie de 14-18, la fermeture du site d'extraction de lignite et de la centrale électrique d'Arjuzanx, les tempêtes de 1999 et de 2009.

Clément, le personnage principal du roman de Christiane Audy-Baudouin, est à l'image de ce pays, son pays : sa vie semble à son crépuscule après le suicide de son épouse. Il fut pourtant un médecin épicurien, humaniste, appréciant les saveurs de la vie, tout en partageant les combats et les espoirs des générations nées à la fin de la guerre, dans la ferveur de la Libération. La lande dévastée de l'après-tempête est le refuge d'êtres blessés venus d'autres horizons comme ce jeune homme mort dans sa voiture au cœur de la forêt et découvert par Clément. Débute alors pour le médecin retraité une quête sur les pas de l'inconnu qui le mènera à comprendre aussi les raisons du retrait de son épouse hors de cette existence et à retrouver le goût des couleurs de la vie, le bleu de la palombe, le rose de la crevette.

Restaurer la trame défaite

« Le rose de la crevette » est le troisième roman de Christiane Audy-Baudouin. Avec « Équinoxe » et « l'irréversible apprentissage de Pénélope », comme avec son dernier roman, l'auteur avoue imaginer des histoires dont le point commun est la restauration de la trame défaite d'une vie, un travail de retissage des fils rompus. Christiane Audy-Baudouin fut journaliste, puis dirigea sa propre agence de communication. À l'approche de la cinquantaine, excédée par les bruits et l'agitation d'une existence menacée de perte de sens, elle décida, avec son mari, de se poser au cœur du massif forestier landais. Une de ces petites maisons landaises aux briques disposées en fougères entre les colombages est devenue la demeure

du couple gardée par un grand pin franc. « La nature, assure Christiane Audy- Baudouin, nous dit qu'il existe un sens, qu'il y a une renaissance après la catastrophe, après l'ouragan. J'ai été marquée par les textes de Jean-Paul Sartre et son existentialisme n'est pas un nihilisme ; l'être est responsable face au néant et je suis responsable de ce que je suis. »
Cette position existentielle, Christiane Audy-Baudouin l'assume jusque dans son retrait volontaire où la solitude n'est pas totale. La grande tempête de 2009 a réveillé les liens d'humanité, de solidarité. « Ces liens existaient au temps où la forêt, l'exploitation du bois, faisaient vivre les villages, rappelle la romancière. Les bourgs, les quartiers, étaient vivants avec leurs commerces, leurs fêtes, leurs cercles. J'ai voulu retrouver ces « cercles », mais avec des femmes, car, s'ils étaient l'expression emblématique d'une démocratie républicaine de base, les cercles rassemblaient essentiellement des hommes. Nous avons créé un cercle de paroles où chacune s'exprime sur sa vie de femme. On rencontre en ce coin des Landes, des femmes souvent isolées, en situation de précarité économique, effectuant des travaux saisonniers. À partir de nos échanges, J'ai rédigé une pièce de théâtre qui sera bientôt éditée. C'est aussi cela retisser le lien et la trame déchirée. » C'est donc cette écrivaine landaise engagée dans la nécessaire tâche consistant à favoriser l'émergence d'une parole, d'un sens, là où ils sont en souffrance, qui figure dans la liste des auteurs proposés à la lecture et aux choix des lecteurs de notre canton pour le prix 2013.

(1)« Le Rose de la crevette » éditions « Le phœnix heureux »

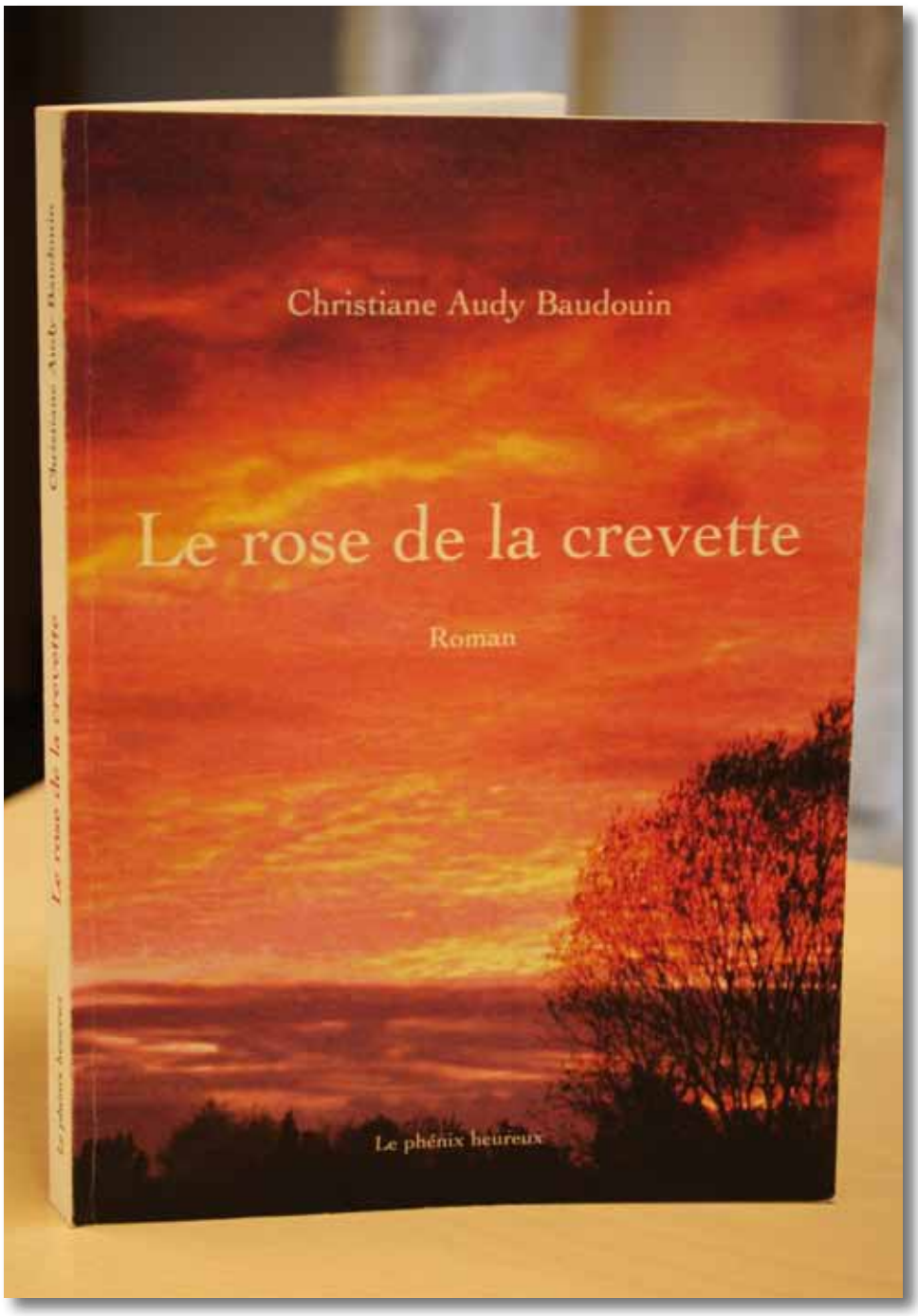

PRIX DES LECTEURS 2013

Les bibliothèques de Castets, Léon, Linxe, Lit-et-Mixe, Saint-Julien- en Born, et Vielle-Saint-Girons ont choisi pour cette nouvelle édition six livres réunis par une certaine idée de la quête. Ces ouvrages, disponibles dans chacun des lieux d'emprunt du territoire, outre « le rose de la crevette » sont :

- **« La nuit tombée » d'Antoine Chaplin.** *Éditions « La fosse aux ours ».*
- **« Eux sur la photo » de Hélène Gestern.** *Éditions Arléa.*
- **« Certaines n'avaient jamais vu la mer » de Julie Otsuka.** *Éditions Phoebus.*
- **« L'attachement » de Florence Nomlle.** *Éditions Stock.*
- **« Les chagrins » de Judith Perrignon.** *Éditions Stock.*

Remise du prix des lecteurs
5 février 2014 à 19h
Espace Benjamin-Bacqué
à Saint-Julien-en-Born.

Un séjour de plein air dans le Lot

Avec le réseau jeunesse de Côte Landes Nature, trente-huit adolescents de 12 à 15 ans ont effectué un séjour d'activités nature et de découvertes du Quercy (Lot).

Un groupe dynamisé par le séjour.

Les animateurs du réseau jeunesse de Côte Landes Nature ont mutualisé leurs compétences, besoins et moyens, afin de proposer un séjour de plein air ouvert aux adolescents de chaque commune du territoire. Les municipalités et la Communauté de commune ayant pris en charge une partie du séjour de chaque jeune, 38 douze-quinze ans issus des communes de Léon, Vielle-Saint-Girons, Linxe et Castets, sont partis à la découverte du département du Lot et de ses richesses du 5 au 9 août 2013.

Logés sous ces grandes tentes nommées marabout installées sur la base de loisirs de Mézels en bordure de la Dordogne, les jeunes embarquaient, chaque jour, dans des minibus, pour des activités diverses qui se déroulaient dans un rayon de 20 kilomètres maximum. Ils ont ainsi descendu la Dordogne en canoë, ont été initiés à l'escalade, à la spéléologie, ils se sont baignés dans un parc aquatique, ils ont exploré le gouffre de Padirac puis ils ont découvert le rocher des aigles à Rocamadour .

D'autres animations étaient quotidiennement proposées par l'équipe d'animation composée de personnel permanent des centres municipaux de loisirs et de deux saisonniers. Sébastien en poste à Léon était le directeur de camp. Les animateurs étaient : Morgan de Léon, Émilie de Linxe, Karine et Flore de Castets.

Pour clôturer le séjour, au cours d'une journée à Walibi, les plus téméraires ont fait un tour sur les grands manèges à sensation du parc.

Selon les accompagnateurs cette première expérience est une grande réussite puisque tous les participants souhaitent repartir pour de nouveaux séjours.

Les animateurs et les élus feront un bilan de cette collaboration afin de proposer pour l'été prochain un séjour avec une nouvelle destination.

LE PIJ

Le Point Information Jeunesse offre aux jeunes de 12 à 25 ans un espace d'informations pratiques et actualisées dans les domaines de l'enseignement, de l'organisation des études, des formations, des métiers, de l'emploi, de la formation continue, de la société, de la vie pratique, des loisirs, du sport, des loisirs, des vacances, de l'Europe, des pays étrangers, etc.

Le PIJ propose aussi des participations à des événements culturels en Aquitaine (festivals, concerts), des ateliers thématiques et un accompagnement dans les projets individuels et collectifs des jeunes.

Des **permanences** sont organisées du **mardi au samedi** dans les locaux du PIJ au siège de la Communauté de communes Côte Landes, **272 avenue Jean-Noël Serret à Castets**, ainsi qu'au **collège de Linxe** un jeudi sur deux.

Le PIJ Côte Landes Nature a reçu l'agrément international pour la prévention des risques liés à l'addiction informatique et à Internet.

Contacter Floriane 06. 70. 68. 63. 66

Des jeux inter-villages entre jeunes de Côte Landes Nature

Deux ans après la première rencontre intervillage de Linxe, une nouvelle édition de ces jeux a réuni, mercredi 23 octobre, une quarantaine de filles et de garçons de 11 à 18 ans sur la pelouse du complexe sportif de Vielle-Saint-Girons.

Amazone ou diane chasseresse ?

Ski collectif sur herbe: un exercice difficile.

Flash mob ou haka ?

À la demande de la Commission Jeunesse de la Communauté de communes, le Point Information Jeunesse de Côte Landes Nature, animé par Floriane Cazaux, coordonnait l'organisation de cet événement auquel participaient les Espaces jeunes et les Centres de loisirs de Castets, Linxe, Saint-Julien-en-Born et Vielle-Saint-Girons.

Une météo complice avait convié un franc et chaleureux soleil, autorisant ainsi le bon déroulement d'une joyeuse partie de plein air. Cinq équipes (Castets, Linxe blanc, Linxe vert, Saint-Julien, Vielle-Saint-Girons) se confrontaient dans des épreuves ludiques.

Les activités proposées n'engendraient pas la mélancolie notamment ces drôles de skis collectifs sur herbe permettant à une équipe bien coordonnée d'accomplir le meilleur temps possible à l'aide de deux planches géantes ! Les concurrents étaient tous grimés avec goût ce qui donnait à ces jeux une touche poétique. La dextérité et la patience étaient requises avec l'épreuve consistant à faire remonter à l'aide d'une baguette, un morceau de savon, au long d'une planche légèrement inclinée et préalablement savonnée ! Le tir à l'arc permettait à chacun d'exercer ses capacités de concentration avec une certaine élégance dans les gestes. Une course relais-gymkhana avec des karts à pédales offrait aux audacieux la possibilité d'opérer des virages spectaculaires autour des plots. Les équipes s'affrontèrent aussi au tir à la corde.

Une chorégraphie tonique genre flash mob, réunissait toutes les équipes concluant d'une manière festive les activités de ce bel après-midi intervillage. Les élus des communes et Gérard Subsol, Président de Côte Landes Nature, offrirent la coupe à l'équipe ayant cumulé le plus de points (Linxe vert) et remettaient la médaille de cette journée à tous les participants. Saint-Julien-en-Born et Vielle-Saint-Girons se partageaient la deuxième place tandis que Castets et Linxe (blanc) se classaient ex aequo à la troisième place. Enfin, un goûter revigorant était offert aux compétiteurs ravis.

Remise de la coupe au capitaine de l'équipe de Linxe.

Des élus étaient présents.

Des aides pour le logement

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat débutée en avril 2011 se termine en avril 2014 : les propriétaires occupants (à revenus modestes) de logements sur le territoire Côte Landes Nature peuvent encore demander des aides afin de financer des travaux.

Les propriétaires habitant un logement ancien ou en mauvais état peuvent, sous certaines conditions, obtenir des aides à la rénovation accordées par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) établissement public d'État, la Région Aquitaine et la Communauté de communes Côte Landes Nature. Il reste six mois, jusqu'en avril 2014, pour constituer et déposer des dossiers. L'objectif de l'opération concernant notre territoire ainsi que celui de la Communauté de communes de Mimizan, est d'aider les propriétaires occupants aux ressources modestes à rénover leur habitat, à réaliser des économies d'énergie par des travaux de rénovation thermique efficaces afin de gagner en qualité de vie et en pouvoir d'achat (programme « habiter mieux »).

Bilan 2013

Depuis le début de l'opération en 2011, sur Côte Landes Nature, 38% des propriétaires occupants ont contacté les conseillers ; 40% des demandes posées par les propriétaires occupants sont recevables. Grâce aux aides financières de l'ANAH, de la Région et de Côte Landes Nature 18 logements ont été réhabilités par des propriétaires occupants, 95 études de faisabilité ont été réalisées.

Évolution du programme « Habiter mieux »

Ce programme destiné, à l'origine, aux seuls propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes et étendu en 2013 aux propriétaires bailleurs permet de bénéficier de l'assistance d'un conseiller qui réalise le diagnostic complet du logement et établit le scénario de travaux le plus efficace en termes d'isolation, d'amélioration de

la performance thermique. L'objectif est de réaliser un gain énergétique minimum de 25%. Le conseiller accompagne également le projet dans sa dimension administrative et financière en aidant au montage du dossier (devis, demandes de subventions, de prêts éventuels, d'aides fiscales…)

Pour les propriétaires occupants aux revenus modestes, le programme « habiter mieux » fixe un plafond de travaux HT de 20.000 €. Ils bénéficient d'une subvention de l'ANAH à hauteur de 35% du coût des travaux. À cela s'ajoutent 3500 € d'aide à la solidarité écologique provenant du Fonds d'Aide à la Rénovation thermique géré par l'ANAH pour le compte de l'État, ainsi que 500 € de la Communauté de communes.

Les propriétaires aux revenus très modestes peuvent bénéficier d'une subvention de l'ANAH à hauteur de 50%, de 3 500 € d'aide à la solidarité écologique et de 500 € de la Communauté de communes.

Avec les aides « Habiter mieux », les propriétaires occupants peuvent également bénéficier de l'éco-chèque logement accordé par le Conseil Régional Aquitaine. L'éco-chèque peut aller jusqu'à 3300 €. L'attribution de cette aide est soumise à condition de ressources et il est obligatoire de faire appel à des artisans affiliés au dispositif « Éco-chèque Logement Aquitain ».

Une prime à la rénovation énergétique de 1350 € peut-être attribuée aux propriétaires occupants, sous conditions de ressources, mais elle ne peut être cumulée avec les aides « Habiter mieux ».

Un crédit d'impôt « développement durable » peut-être accordé aux propriétaires occupants et bailleurs, sans condition de ressources, pour la réalisation de travaux permettant une économie d'énergie.

Enfin, propriétaires occupants et bailleurs peuvent, sans condition de ressources, obtenir un Éco-prêt à taux zéro pour financer des travaux permettant d'améliorer la consommation énergétique des logements anciens (avant 1990). Ce prêt peut être cumulé avec les aides de l'ANAH.

DES PERMANENCES

Pour se renseigner sur leurs droits, sur l'estimation des travaux, sur les possibilités de financement, pour monter un dossier d'éligibilité, bénéficier de conseils techniques de rénovation ou de maîtrise d'énergie, les propriétaires peuvent, pour les mois à venir, **rencontrer des conseiller(es) s** lors de **permanences réalisées par le PACT des Landes :**

272 avenue Jean-Noël Serret, Castets

- **le 6 février à Léon (mairie)** de 10h à 11h
- **13 février à Saint-Julien-en-Born (ancien office du tourisme)**
- **20 février à Mimizan, de 14h à 16h (Communauté de communes)**

EXEMPLE D'UN DOSSIER « HABITER MIEUX » AVEC LE NOUVEAU DISPOSITIF

1 homme vivant seul dans un appartement
Revenus = 11 000 € / an
Part de l'énergie dans les charges annuelles avant travaux = 13 %

Projet
Isolation des murs + chauffe-eau + menuiseries
Coût des travaux = 12 617 € TTC

Financement

ANAH	5 896 €
ASE	3 500 €
CC CLN	500 €
Caisse de retraite	1 697 €
Reste à charge	1 024 €

Économies après travaux = **300 € / an**
Part de l'énergie dans les charges annuelles après travaux = 9 %

1 couple avec 2 enfants dans une maison
Revenus = 33 000 € / an
Part de l'énergie dans les charges annuelles avant travaux = 10 %

Projet
Chaudière à condensation + menuiseries
Coût des travaux = 10 237 € TTC

Financement

ANAH	3 348 €
ASE	3 500 €
CC CLN	500 €
Reste à charge	2 890 €

Économies après travaux = **400 € / an**
Part de l'énergie dans les charges annuelles après travaux = 6 %

Mission Locale des Landes

La Mission Locale des Landes est un outil au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Elle propose des réponses individualisées selon le niveau, les besoins et les difficultés de chacun. Elle tient une permanence dans les locaux de la Communauté de communes, à Castets.

Fabienne Baillon conseillère référente du territoire

La Mission Locale des Landes, partie intégrante d'un réseau national, remplit une mission de service public. C'est une association Loi 1901, créée en 1991 par la volonté de l'État et du Conseil Général des Landes.

Elle accueille, sur l'ensemble du département, depuis plus de 20 ans, des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Ces derniers peuvent, à Castets, dans les locaux de la Communauté de communes, rencontrer une conseillère référente qui apportera des réponses individualisées aux demandes formulées par chaque jeune concernant ses objectifs professionnels, sa formation, selon son niveau, ses besoins et ses difficultés.

Signataire des contrats aidés comme les Contrats Uniques d'Insertion (CUI) et les Emplois d'Avenir ; elle est également impliquée dans la promotion des contrats en alternance. Elle a donc fortement développé la coopération avec les entreprises. Les problèmes rencontrés par les jeunes concernant la santé, le logement, la mobilité, le budget, la citoyenneté, la fragilité familiale sont également pris en compte dans l'accompagnement. La Mission Locale des Landes travaille avec un réseau de partenaires institutionnels ou territoriaux indispensables et complémentaires pour les règlements des difficultés pouvant faire obstacle à l'insertion des jeunes.

PRENDRE RENDEZ-VOUS :

La conseillère référente du territoire est Fabienne Baillon. Conseillère en insertion depuis 2005, elle a également occupé un poste de Chargée de relations entreprises sur un autre département. Depuis septembre 2013, la conseillère mission locale intervient dans les locaux même de la **Communauté des Communes Côte Landes Nature, 272 avenue Jean-Noël Serret, les mardis matins et jeudis matins à partir de 9 heures sur rendez-vous en appelant le 06.22.82.05.75 (portable professionnel) ou bien Côte Landes Nature : 05.58.55.08.75.**

Du côté des petitouns

Le Relais Assistantes Maternelles de Côte Landes Nature a organisé deux arbres de Noël et programme des conférences-débat et des spectacles jeune-public.

À Vielle-Saint-Girons et à Lit-et-Mixe des petitouns réjouis

L'arbre de Noël étant le symbole de la renaissance de la vie pour les anciens peuples d'Europe, le pin aux aiguilles vertes persistantes a bien sa place auprès des petits enfants qui sont aussi de merveilleuses promesses de vie. Le Relais Assistantes Maternelle a voulu marquer cette période particulière en organisant deux fêtes autour de l'arbre de Noël.

Le premier s'est déroulé à Vielle le 7 décembre. Il y avait 14 enfants, 15 parents et 6 assistantes maternelles.

Le deuxième s'est déroulé à Lit et Mixe le 14 décembre. Il y avait 21 enfants, 19 parents et 5 assistantes maternelles.

Enfants et parents se sont retrouvés autour d'un goûter confectionné par les assistantes maternelles. Ils ont pu décorer des ornements de Noël à ramener chez eux.

Comme chaque année, le RAM a offert aux assistantes maternelles «l'agenda des nounous».

RAM INFOS

Après la conférence/débat sur le thème «Accompagner la séparation» qui s'est déroulée à Linxe le 22 janvier 2014, d'autres conférences auront lieu tout au long de l'année. La prochaine est programmée pour le 26 mars sur le thème «l'acquisition de la propreté».

- Le 29 janvier un spectacle jeune public (10 mois à 3 ans) «Des hortensias, du vermillon et des citrons» a été organisé avec la compagnie Perlimpinpin à Linxe.
- Sur le nouveau site internet de Côte Landes Nature les parents pourront trouver diverses informations, et notamment un planning d'activités accessibles avec leur enfant de moins de 3 ans, ainsi que les dates des conférences (planning accessible en cliquant sur «Espace Parents-Enfants» puis «planning»)

Côte Landes Nature sur le Net
www.cc-cln.fr

Avec la nouvelle année 2014, le site internet de Côte Landes Nature sera plus étoffé en informations concernant la vie de la Communauté de communes. Il présentera les actions des différents services, le travail des Commissions, les agendas des élus et des réunions communautaires, la vie du territoire avec des liens vers les communes et les associations qui animent nos villages. Il sera aussi abondamment illustré de photographies qui sont autant de témoins du dynamisme, des richesses naturelles, du potentiel économique de Côte Landes Nature. Les comptes-rendus des réunions du Conseil communautaire, des documents de travail seront lisibles par les visiteurs du site. Ces derniers pourront lire également, en ligne sur le site, le bulletin « Côte Landes Nature ». Cet effort effectué dans le domaine de l'information, vise à familiariser un peu plus les citoyens avec une institution communautaire au service du développement du territoire.